Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
063-200087302-20250920-DC2025-03-01-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 24/09/2025

Syndicat Mixte de Sioule et Morge
Lieu-dit Monteipdon
63440 SAINT PARDOUX

N° DC 2025-03-01

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil vingt-cinq, le 20 septembre à 9h00, le Comité Syndical dûment convoqué s'est réuni à Saint Pardoux sous la présidence de Monsieur Luc CAILLOUX.

MIS EN LIGNE LE
24 SEP. 2025

Date de convocation : 12 septembre 2025

Nombre de membres : en exercice : 118
Présents : 61 Pouvoirs : 10
Votants : 71 (dont 10 procurations)

Présents : Simon ADDERLEY (SAINT ANGEL) ; Thierry ALEXANDRE (BAS ET LEZAT) ; Michel AUBIGNAT (SAINT REMY DE BLOT) ; Pierre BARBARY (PONTGIBAUD) ; Michèle BARBECOT (SAINT OURS LES ROCHES) ; Denis BARDEL (BLOT L'EGLISE) ; Marc BEAUSOLEIL (SAINT ELOY LES MINES) ; Marie-Andrée BERKES (SAINT OURS LES ROCHES) ; Emmanuel BERTHOMIER (YOUX) ; Patrick BLANCHONNET (AYAT SUR SIOULE) ; Chantal BLOT BOUCHE (SAINT PARDOUX) ; Daniel BONNAFOUX (SAINT GEORGES DE MONS) ; Grégory BONNET (MONTCEL) ; Joël BOUGAREL (ARS LES FAVETS) ; Jérôme BOUYGUES (BLOT L'EGLISE) ; Luc CAILLOUX (CHAPDES BEAUFORT) ; Mathieu CAMUS (POUZOL) ; Jean-Patrick CAZAL (MOUREUILLE) ; Florian CHANET (MONTPENSIER) ; Jean-Luc CHASTAGNAC (SAINT ANGEL) ; Laurent COLLARDEAU (TEILHEDE) ; Gérard COMBEAUD (SAINTE CHRISTINE) ; Guillaume CRISPYN (CHAMPS) ; Armelle DEMOULIN (SAURET BESSERVE) ; Alain DESNIER (SAINT HILAIRE LA CROIX) ; Dominique DINYTASZ (MENAT) ; Gaëtan DUBIEN (ARTONNE) ; Philippe DUDYSK (YOUX) ; Sylvie DURANTEL (SAINT GAL SUR SIOULE) ; Alain DURIN (ARS LES FAVETS) ; Claude ESPAGNOL (CHARBONNIÈRES LES VIEILLES) ; Laetitia GARDARIN (CHAPDES BEAUFORT) ; Marc GIDEL (SAINT GERVAIS D'AUVERGNE) ; Alain GIMENEZ (AYAT SUR SIOULE) ; Patrice GIRAUD (SAINT PRIEST DES CHAMPS) ; Marie-Françoise HUBERT (JOZERAND) ; Christian JEROME (SAINT ELOY LES MINES) ; Olivier KNIPPING (SAINT MYON) ; Pascal LABBE (SAINT AGOULIN) ; Paul LASSET (SAINT MYON) ; Jean-Claude LEDUC (DURMIGNAT) ; Jocelyne LELONG (SAURET BESSERVE) ; Didier MANUBY (LES ANCIZES COMPS) ; Gérard MASSON (NEUF EGLISE) ; Karina MONNET (ARTONNE) ; Josette MOULY (SERVANT) ; Etienne ONZON (COMBRONDE) ; Michel PAQUET (SAINT AGOULIN) ; Jean-François PORTE (MONTCEL) ; Sébastien PORTIER (CHARBONNIERES LES VIEILLES) ; Jean-Paul POUZADOUX (COMBRONDE) ; Jean-Luc QUINTY (MONTAIGUT EN COMBRAILLE) ; Marcel RAYNAUD (ESPINASSE) ; Isabelle RAYNAUD (QUEUILLE) ; Bernard ROCHON (SAINTE CHRISTINE) ; Anne Sophie RODRIGUES (CHAMPS) ; Patricia ROSSIGNOL (ESPINASSE) ; Odile SOULIER (SAINT GERVAIS D'AUVERGNE) ; Jean-Luc TIXIER (MONTPENSIER) ; Jacques VILLECHENON (GOUTTIERES) ; Rachel VRAY (MARCILLAT)

Absents ayant donné procuration :
Fernand ANTUNES (Les Ancizes Comps) ayant donné procuration à Didier MANUBY (Les Ancizes Comps)
Benoit BADUEL (Saint Hilaire la Croix) ayant donné procuration à Alain DESNIER (Saint Hilaire la Croix)
Davy BELLARD (Neuf-Eglise) ayant donné procuration à Gérard MASSON (Neuf-Eglise)
Jérôme BOREL (Servant) ayant donné procuration à Josette MOULY (Servant)
Didier BOURNAT (Moureuille) ayant donné procuration à Jean Patrick CAZAL (Moureuille)
Daniel CLUZEL (Gouttières) ayant donné procuration à Jacques VILLECHENON (Gouttières)
Claude GRENAT (Saint Priest des Champs) ayant donné procuration à Patrice GIRAUD (Saint Priest des Champs)
Pascal MONTAGNE (Marcillat) ayant donné procuration à Rachel VRAY (Marcillat)
Bruno RYCKEBUSCH (Saint Remy de Blot) ayant donné procuration à Michel AUBIGNAT (Saint Remy de Blot)
Cendrine SAUTHON (Bas et Lezat) ayant donné procuration à Thierry ALEXANDRE (Bas et Lezat)

Madame Michèle BARBECOT a été élue secrétaire de séance.

Objet : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION LIEE A LA COMPETENCE ASSAINISSEMENT COLLECTIF POUR LA COMMUNE DE YOUX

Par délibération en date du 2 octobre 2020, la Commune de Youx a transféré au Syndicat Mixte de Sioule et Morge la compétence « assainissement collectif ». Ce transfert a pris effet à compter du 1er janvier 2021.

Il convient à présent de définir :

- les modalités de mise à disposition des biens liés à la compétence « assainissement collectif »,
- les modalités de mise à disposition des subventions qui ont financé ces biens,
- les modalités de reprise des résultats de clôture du budget annexe assainissement de la commune de Youx au 31 décembre 2020.

Une convention de mise à disposition a été rédigée afin de recenser les actifs et passifs utilisés pour l'exercice de la compétence « assainissement collectif ». Cette convention a été transmise à l'ensemble des délégués.

Il est donc proposé au Comité Syndical :

- D'autoriser le Président à signer la convention de mise à disposition recensant les actifs et passifs (biens et subventions ayant financé ces biens) liés à la compétence « assainissement collectif » sur la commune de Youx,
- D'autoriser le transfert des résultats de clôture constatés au 31/12/2020 (Section de fonctionnement : déficit de - 2 091,39 €, ; Section d'investissement : excédent de + 91 369,44 €),
- D'une manière générale, d'autoriser le Président à réaliser toutes démarches nécessaires à l'exécution du transfert de la compétence « assainissement collectif ».

Ces propositions ont reçu un avis favorable du Conseil d'Exploitation de la Régie d'Assainissement de Sioule et Morge, lors de sa réunion du 11 septembre 2025.

LE COMITÉ SYNDICAL,
Après en avoir délibéré à l'unanimité (71 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTIONS) :

- **AUTORISE le Président à signer la convention de mise à disposition recensant les actifs et passifs (biens et subventions ayant financé ces biens) liés à la compétence « assainissement collectif » sur la commune de Youx. Cette convention est jointe à la présente délibération,**

- **AUTORISE le transfert des résultats de clôture constatés au 31/12/2020 (Section de fonctionnement : déficit de - 2 091,39 €, ; Section d'investissement : excédent de + 91 369,44 €), selon le calendrier ci-dessous :**

Année	Montants repris par le Syndicat
2025	Déficit de fonctionnement : - 2 091,39 € Excédent d'investissement : 46 730,42 € Total : 44 639,03 €
2026	Excédent d'investissement : 44 639,02 €
TOTAL sur 2 ans :	**89 278,05 €**

- **AUTORISE le Président à réaliser toutes démarches nécessaires à l'exécution du transfert de la compétence « assainissement collectif », et à signer tout document ou acte relatif à ce dossier.**

Fait et délibéré à Saint-Pardoux,
Le 20 septembre 2025

Le Président,
Luc CAILLOUX